

Séance du 04/09/2026

Date de convocation : 28/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Alexandre ORMAUX, Maire

Date d'affichage : 10/09/2026

Présents : Ludovic BRENOT Christophe CHAPUIS, Fabrice COQUARD, Émilie COUTURIER, Sylvie ESCANDE, Joël FAIVRE-ODILLE, Benoît FOLIN, Lorine GEORGES, Stéphanie JUPILLE, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE, Camille REIGNIER, Dominique SIMON, Pascal VATTAI, Carole ZERLOTTIN.

M FAIVRE-ODILLE Joël a été élu secrétaire.

2026-52

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 26/06/2026

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

2026-53

Objet de la délibération : REMBOURSEMENT ANTICIPE TOTAL DU PRET IN FINE N° 697104G SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le Maire, M. Alexandre ORNAUX, informe l'assemblée qu'afin d'optimiser la gestion financière et la trésorerie

de la Commune de Chaux-la-Lotière, il convient d'étudier le remboursement anticipé du prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté.

Rappel des caractéristiques du contrat de prêt concerné :

- ☐ N° de contrat / référence : 697104G (Référence dossier : F8504687-1/5596891)
- ☐ Objet initial du prêt : Financement des travaux dans l'attente du versement des subventions (Prêt Relais)
- ☐ Date d'édition du contrat : 11 juin 2025
- ☐ Montant initial du capital emprunté : 200 000,00 € (Deux cent mille euros)
- ☐ Nature du prêt : PRET COL LOCALE IN FINE DA (Taux fixe de 2,600 %)
- ☐ Durée totale initiale : 24 mois (Échéance finale prévue au 25/12/2027)

Cadre juridique et contractuel du remboursement anticipé :

Le Maire rappelle que selon les Conditions Spécifiques au Produit du contrat de prêt (page 10/11) :

« L'emprunteur a la faculté de rembourser le prêt à toute date, totalement ou partiellement par anticipation, sans indemnité et moyennant un préavis d'un (1) mois. »

Par ailleurs, conformément aux conditions générales, le remboursement s'effectue à une date normale

D'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Prêteur.

Élément financier Montant / Condition

Capital restant dû à rembourser 200 000,00 €

Indemnité de remboursement anticipé (IRA) 0,00 € (Exonération totale)

Conditions de préavis 1 mois (par LRAR)

Échéance visée pour le remboursement Prochaine échéance trimestrielle

Considérant que la Commune dispose de la trésorerie nécessaire (suite notamment à la perception des subventions attendues), ce remboursement anticipé permettra d'éteindre la dette par anticipation et d'économiser le paiement des intérêts trimestriels futurs (1 300,00 € par trimestre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE le remboursement anticipé total du prêt in fine n° 697104G souscrit auprès de la Caisse

D'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté, pour un montant en capital de 200 000,00 € (deux cent mille euros), augmenté des intérêts courus dus à la date de l'échéance retenue.

PREND ACTE que ce remboursement s'effectue sans aucune indemnité de remboursement anticipé, conformément aux conditions spécifiques du contrat de prêt.

AUTORISE le Maire, M. Alexandre ORNAUX, ou son représentant légal, à notifier cette décision à la Caisse d'Épargne par lettre recommandée avec accusé de réception dans le respect du préavis d'un mois, et à signer tous les actes, avenants ou documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

CHARGE le comptable assignataire de procéder au règlement des sommes dues par débit d'office à la date d'échéance

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

2026-54

Objet de la délibération : MODIFICATION BUDGETAIRE N°3 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		2 080.80 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		2 080.80 €
D 2157 : Matériel et outillage technique	859.20 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	859.20 €	
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		859.20 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		859.20 €
R 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		2 080.80 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		2 080.80 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet de la délibération : APPROBATION DE LA LISTE DEFINITIVE D’AFFOUAGE 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code forestier (articles L. 243-1 et suivants), la délivrance du bois d’affouage est réservée aux habitants ayant un domicile réel et fixe dans la commune.

Il expose que les inscriptions pour la campagne d’affouage 2026-2027 ont été ouvertes du 26/06/2026 au 29/08/2026. À la suite de la vérification des conditions d'éligibilité (résidence principale et foyer fiscal unique par feu), la liste des demandeurs a été établie.

Le nombre total d’affouagistes (ou feux) inscrits et remplissant les conditions requises s’élève à **44**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARRÊTE ET APPROUVE** la liste définitive des **44 affouagistes** admis au partage du bois d’affouage pour la campagne 2026-2027, telle qu’annexée à la présente délibération.
- **RAPPELLE** que le tirage au sort des lots et le déroulement de l'exploitation s'effectueront conformément au règlement intérieur de l'affouage en vigueur dans la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision et d'en adresser copie à l'Office National des Forêts (ONF) ainsi qu’au Trésor Public.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Liste d'affouage 2026-2027

1 BERNARDIN Christian	31 MENETRIER Johan
2 BOUTIFLAT Marinette	32 MONIN Julien
3 BRUET Justine	33 ORMAUX Bernard
4 CHAPUIS Christophe	34 ORMAUX Emmanuel
5 CHAPUIS Frédéric	35 ORMAUX Yannick
6 CHAPUIS Jean-Denis	36 PAGUET Cédric
7 CHAPUIS Michel	37 PERVERIE Brigitte
8 COQUARD Fabrice	38 PETITJEAN Frédéric
9 DOZIERES Michel	39 PHILIPPE Nicolas
10 DURAND Daniel	40 PHILIPPE Patrick
11 FALVO Armand	41 PONCET Sylvain
12 FAUCHON Éric	42 RIGOULOT Pascal
13 FAVRE Olivier	43 TROSSAT Jean-Luc
14 FIOUX Yvette	44 TROSSAT Pierrette
15 FOEHRLE Patricia	
16 FOEHRLE Valentine	
17 FOEHRLE Véronique	
18 FRANCOIS Monique	
19 FRANCOIS Sébastien	
20 GODARD Jean	
21 GRUHIER Benoît	
22 GUICHARD Christophe	

- 23 **HEZARD Jean-Paul**
- 24 **JEAN Francis**
- 25 **JEAN Frédéric**
- 26 **JEANNIN Béatrice**
- 27 **KRATTINGER Alain**
- 28 **KRATTINGER Emmanuel**
- 29 **KRATTINGER Olivier**
- 30 **LAMBOLEY Claude**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire

Alexandre ORMAUX